

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DISTRICT de la HAUTE LOIRE

SAISON 2019/2020

Comme tous les autres sports le football a été « covidé ». L'arrêt des compétitions depuis le 15 mars a induit une saison réduite et par voie de conséquence une diminution de l'activité de la commission de discipline.

Autre incidence, la purge des sanctions prononcées avant le 15 mars. La FFF a varié dans ses instructions pour finalement retenir la solution suivante :

- pour les sanctions en matchs restant à purger après reprise des compétitions : soustraction forfaitaire de 3 matchs**
- pour les sanctions en temps, prise en compte du temps « covid » dans le décompte**

En ce qui concerne l'activité de la commission , le comportement hors action de jeu est pour l'essentiel le pourvoyeur de dossiers. La commission s'est réunie 25 fois et il y a eu 8 dossiers avec audition ainsi que 5 demandes d'instruction.

A souligner :

*** l'utilisation des réseaux sociaux pour régler des comptes suite à un résultat ou un arbitrage qui ne donne pas satisfaction. Il semble que cette façon de « régler des comptes » soit dans l'air du temps. Le district sera attentif à cette dérive et fera le nécessaire pour qu'elle cesse.**

*** la fraude d'identité en alignant un joueur non licencié au club mais sous couvert de la licence d'un joueur du club. Outre les conséquences sportives ou disciplinaires , il y a les conséquences civiles en cas d'accident causé par le faux licencié. Le club peut voir sa responsabilité recherchée.**

*** les conflits résultants certains WE , dans les petites divisions, de « l'arbitrage maison » par l'arbitre bénévole local. Un effort doit être fait par les clubs . Un arbitrage sujet à contestation est une source de dérives pour le match retour et parfois pour la saison suivante.**

Après avoir été privés de football depuis de nombreux mois oublions le coronavirus et retrouvons les terrains pour le plaisir.

Je profite de ce rapport pour remercier sincèrement les membres de la commission de discipline pour leur disponibilité et leur compétence ainsi que les instructeurs pour leur indispensable collaboration.

Cordialement

**Le Président
Jean Michel JOUVE**